

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



N° 12 /MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le 25 JAN 2026

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des établissements pharmaceutiques que ligne directrice relative à la classification des observations (écarts) liées aux inspections des bonnes pratiques de fabrication des médicaments à usage de la médecine humaine, en fonction du risque, est désormais disponible sur le site web de l'ANPP via le lien suivant :

<https://anpp.dz/fr/guidelines/>